

Mise en œuvre du projet de transfert de cotation des titres du Groupe Plastivaloire sur le marché Euronext Growth

Le Conseil d'administration du Groupe Plastivaloire, qui s'est réuni ce jour, a décidé de mettre en œuvre le projet de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers Euronext Growth.

Cette décision fait suite à l'Assemblée générale du 31 mars 2026, qui a approuvé la résolution ouvrant la voie à un transfert de cotation des titres du Groupe Plastivaloire, du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers Euronext Growth et conférant tous pouvoirs au Conseil d'administration afin de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

Sous réserve de l'accord d'Euronext Paris, la cotation de la société sur Euronext Growth Paris s'effectuera dans le cadre d'une procédure d'admission directe aux négociations des actions existantes de la société, sans émission d'actions nouvelles.

Motifs du projet de transfert

Ce projet de transfert vise à permettre à Plastivaloire de réduire les contraintes associées au marché réglementé Euronext Paris et les moyens engagés pour y répondre. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié et plus adapté aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Conséquences possibles du transfert

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe Plastivaloire informe ses actionnaires des principales conséquences possibles d'un tel transfert (liste non exhaustive).

Information périodique

Les obligations du Groupe Plastivaloire seront allégées et, notamment :

- Plastivaloire publiera, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel (ou un document d'enregistrement universel l'intégrant) incluant a minima ses comptes annuels (et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Il établira également un rapport sur le gouvernement d'entreprise avec un contenu allégé.
- Il diffusera, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre (délai allongé), un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels et un rapport d'activité afférent à ces comptes.
- Le Groupe Plastivaloire continuera d'adopter les normes IFRS, dans la continuité des méthodes appliquées à ce jour.
- Il poursuivra la publication de ses informations financières trimestrielles.

Information permanente

Le Groupe Plastivoire demeurera soumis aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris.

La Société continuera à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés.

Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. La Société continuera à avoir recours à un diffuseur professionnel.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, la société ne sera plus soumise au régime dit de « say on pay ».

Protection des actionnaires minoritaires

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 90% du capital ou des droits de vote.

Cependant, conformément aux dispositions légales, la société restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris.

Quant aux dispositions de l'article 236-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers permettant à ladite Autorité de décider dans certaines circonstances qu'il y a lieu à mise en œuvre d'une offre publique de retrait, elles ne trouveront plus à s'appliquer.

Assemblées générales

Le formalisme des Assemblées générales sera légèrement assoupli :

- Pas d'obligation de publier un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l'Assemblée ;
- Dispense de mise en ligne des documents préparatoires à l'Assemblée vingt-et-un jours avant la date de l'Assemblée générale, mais uniquement à la date de la convocation (contenu allégé) ;
- Absence d'obligation de mise en ligne sur le site internet de la société du résultat des votes de l'Assemblée.

Les modalités de convocation et les conditions d'admission à l'Assemblée Générale demeureraient inchangées. La société n'aura plus l'obligation d'assurer une retransmission en direct de ses assemblées ni de mettre un enregistrement de celles-ci sur son site internet.

Liquidité

Il pourra résulter du transfert sur le marché non réglementé Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre Plastivoire qui pourra être différente de la liquidité constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le transfert pourra également conduire certains investisseurs, privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, à vendre leurs titres Plastivoire. Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par la Société avec TP ICAP sera maintenu après le transfert de marché.

Calendrier prévisionnel de l'opération

Dans les prochains jours, une demande de radiation des titres du Groupe Plastivoire du marché réglementé Euronext et de leur admission concomitante sur Euronext Growth sera déposée auprès d'Euronext Paris. Sous réserve de l'accord d'Euronext Paris, l'admission sur Euronext Growth Paris interviendra dans un délai minimum de deux (2) mois à compter de l'Assemblée générale ayant approuvé le transfert, soit au plus tôt le 1er juin 2026, et dans la limite de douze (12) mois suivant la date de l'Assemblée générale :

- Courant avril 2026 : Dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris.
- Fin mai 2026 : Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth Paris.
- Début juin 2026 : Début des négociations des titres sur Euronext Growth.

Le Groupe Plastivoire est accompagné dans son projet de transfert sur Euronext Growth par TP ICAP Midcap en tant que *listing sponsor*.

Prochaine communication financière :
Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2025-2026 : 20 mai 2026

Recevez gratuitement toute l'information financière du Groupe Plastivoire en vous inscrivant sur www.actusnews.com

À propos du Groupe Plastivoire :

Le Groupe Plastivoire est l'un des tout premiers fabricants européens de pièces plastiques complexes destinées aux produits de grande consommation.

Plastivoire conçoit et réalise ces pièces de haute technicité en grande série pour les secteurs « Automobile » et « Industries » grâce à des solutions innovantes.

Fort de plus de 5 050 collaborateurs et 26 sites industriels, le Groupe Plastivoire est présent en France, États-Unis, Pologne, Espagne, Roumanie, Turquie, Tunisie, Royaume-Uni, Portugal, Slovaquie et au Mexique.



Nombre d'actions : 22 125 600 - Euronext Paris, Compartiment B – ISIN : FR0013252186 - PVL
Reuters : PLVP.PA - Bloomberg : PVL.FP

Contacts

Groupe Plastivaloire :

Vanessa Findeling au +33 (0)2 47 96 15 15

ACTUS finance & communication :

Relations investisseurs : Guillaume Le Floch au +33 (0)1 53 67 36 70

Pierre Jacquemin-Guillaume au +33 (0) 1 53 67 36 79

Relations presse : Amaury Dugast au +33 (0)1 53 67 36 74